

## — RÈGLES D'ORGANISATION DU CURSUS MF1

- La formation au MF1 peut se faire par 2 voies différentes :
  - **La filière classique** : destinée aux titulaires du GPN4 de la FFESSM, ou GPN4 associé de la FFESSM, ou du GPN4 de l'ANMP, ou du BPJEPS (*option plongée scaphandre*). Les stagiaires effectuent dans l'ordre chronologique le stage initial, le stage en situation, le stage final puis se présentent à l'examen.
  - **La filière par capitalisation**, réservée aux candidats titulaires :
    - du GPN4 de la FFESSM, ou GPN4 associé de la FFESSM, ou du GPN4 de l'ANMP, et de l'initiateur de la FFESSM, et du module complémentaire 6 - 20 m facultatif de l'initiateur de la FFESSM depuis moins de 3 ans.
    - ou du BPJEPS (*option plongée scaphandre*).

Les stagiaires effectuent dans l'ordre chronologique le module complémentaire 20 - 40 mètres du MF1 (*à la place du stage initial*), le stage en situation, le stage final puis se présentent à l'examen. Cependant, ils peuvent décider de passer par la filière classique.

## — ALLÈGEMENTS

- En fonction des diplômes et qualifications qu'ils possèdent, les candidats peuvent bénéficier d'un certain nombre d'allègements dans la filière classique comme dans la filière par capitalisation.
- Le stagiaire ayant la possibilité d'être exempté du stage initial doit en faire la demande au Président de la CTR et lui fournir les justificatifs correspondants (*diplômes, qualifications, ...*)

Les autres allègements seront accordés par le directeur du stage initial, le tuteur du stage en situation, ou le le délégué de la CTR selon les modalités définies dans le livret pédagogique MF1.

| Diplômes et qualifications   | Stage en situation                      |                             |
|--|---|-----------------------------|
|  | Module enseigner la pratique de 0 à 6 M | Module organiser l'activité |
| GPN4 ou GPN4 associés de la FFESSM, ou GPN4 de l'ANMP, + DPN5 de la FFESSM                           | Obligatoire                             | Dispensé                    |
| GPN4 ou GPN4 associés de la FFESSM, ou GPN4 de l'ANMP, + INITIATEUR de la FFESSM                     | Dispensé                                | Obligatoire                 |
| GPN4 ou GPN4 associés de la FFESSM, ou GPN4 de l'ANMP, + INITIATEUR de la FFESSM + DPN5 de la FFESSM | Dispensé                                | Dispensé                    |

| Diplômes et qualifications                  | Stage initial | Stage en situation            |  | Examen                                 |
|---|---------------|-------------------------------|--|--|
|   |               | Module «Organiser l'activité» | Attestation d'aptitude à présenter l'IPD | Épreuve N°4 (IPD)                      |
| BPJEPS ( <i>option plongée scaphandre</i> ) | Dispensé      | Dispensé                      | Dispensé                                 | Dispensé                               |
| STAGIAIRE DE JEPS TITULAIRE DE L'UC4        | Dispensé      | Dispensé                      | Dispensé                                 | Dispensé si UC3 validée depuis - 3 ans |

